



La dissuasion française au troisième âge nucléaire

Recherches & Documents

N°14/2023

Emmanuelle Maitre

Chargée de recherche, Fondation pour la recherche stratégique

Octobre 2023

www.frstrategie.org

FONDATION
pour la **RECHERCHE**
STRATÉGIQUE

SOMMAIRE

LA DISSUASION FRANÇAISE AU TROISIEME AGE NUCLEAIRE	3
INTRODUCTION.....	3
1. LE TROISIEME AGE NUCLEAIRE : CARACTERISTIQUES ET NOUVEAUX DEFIS	5
1.1. Retour de l'affrontement entre grandes puissances	5
1.1.1. Une tendance de fond liée au révisionnisme de certains grands acteurs	5
1.1.2. Les effets de la guerre en Ukraine	6
1.1.3. Une compétition multilatérale et protéiforme	6
1.2. Un réinvestissement dans les capacités stratégiques	7
1.2.1. Chine : développements quantitatifs et qualitatifs	7
1.2.2. Russie : renouvellements et innovations dans le domaine nucléaire	8
1.3. Nouvelles technologies et imbrication des domaines d'affrontement.....	9
1.3.1. Le rôle des « nouvelles technologies »	9
1.3.2. L'impossibilité de considérer les domaines d'affrontement de manière cloisonnée	10
2. UNE POSTURE FRANÇAISE REAFFIRMEE ET ADAPTEE	11
2.1. Une évolution de l'environnement stratégique qui valide les postulats français ?	11
2.1.1. La confirmation d'une lecture pessimiste de l'environnement stratégique	11
2.1.2. Une adaptation progressive des documents stratégiques	12
2.2. La poursuite de la modernisation des capacités de dissuasion	13
2.2.1. Un effort de modernisation qui se confirme	13
2.2.2. Un regard attentif porté aux évolutions technologiques	14
3. UNE DISSUASION PLUS « INTEGREE » ?	15
3.1. La question de l'« européenisation » de la dissuasion française	16
3.2. Une approche partenariale avec l'OTAN et au-delà	17
3.3. Vers une conception de la dissuasion plus globale ?	18
3.4. Régulations, maîtrise des armements et régime global de non-prolifération	19

La dissuasion française au troisième âge nucléaire

Introduction

L'existence de différents « âges nucléaires » est avant tout un parti pris théorique, un concept bâti pour faciliter une certaine lecture de l'histoire stratégique depuis l'invention de l'arme nucléaire. Pour autant, cette notion s'avère utile pour mettre en exergue certaines tendances. Au-delà de la sphère académique, elle s'est progressivement imposée dans le discours politique et stratégique, en particulier aux États-Unis. Cette notion ne délimite pas de manière précise ou incontestable des ères temporelles hermétiques, et est relativement occidentalocentrée. Mais elle se révèle pertinente pour l'analyse en raison de son influence sur la politique nucléaire menée dans les faits par les États. Par exemple, la politique de défense antimissile américaine conduite depuis vingt ans a été largement marquée par la volonté de prendre en compte la menace liée au développement d'armes de destruction massive (ADM) et de missiles balistiques par les États proliférants et non pas seulement avec l'objectif de maintenir une forme de stabilité stratégique basée sur la vulnérabilité mutuelle avec la Russie. Le développement de certaines capacités non nucléaires entre également dans cette logique. Certaines de ces décisions politiques sont aujourd'hui à l'origine des défis du troisième âge nucléaire¹.

Il est généralement admis que le premier âge nucléaire a été caractérisé par la confrontation entre deux superpuissances (États-Unis et URSS), la peur d'un affrontement majeur Est-Ouest et un phénomène de course aux armements bilatérale. Une forme d'équilibre et de stabilité s'est basée sur le concept de destruction mutuelle assurée, sur la capacité de riposte en second et sur les mécanismes progressivement adoptés de maîtrise des armements². La dissuasion élargie a également été développée pour contribuer à la stabilité stratégique³.

Le second âge nucléaire est réputé avoir commencé à la fin de la Guerre froide, suite à la disparition de l'Union soviétique et de la logique de blocs⁴. Fred Iklé l'évoque à partir de 1996

¹ Andrew Futter, Benjamin Zala, « Strategic non-nuclear weapons and the onset of a Third Nuclear Age », *European Journal of International Security*, 2021.

² Voir en particulier Robert Jervis, *The Meaning of the Nuclear Revolution: Statecraft and the Prospect of Armageddon*, Ithaca, NY: Cornell University Press, 1989 et John H. Herz, *International Politics in the Atomic Age*, New York: Columbia University Press, 1959.

³ Jenny Naylor, « The Third Nuclear Age », *Comparative Strategy*, vol. 38, n° 4, 2019.

⁴ Gregory D. Koblenz, « Strategic Stability in the Second Nuclear Age », [Council Special Report](#), n° 71, Council on Foreign Relations, novembre 2014 ; Michael Krepon, Travis Wheeler, et Shane Mason (eds.), *The Lure and Pitfalls of MIRVs: From the First to the Second Nuclear Age*, [Stimson Center](#), mai 2016 ; Zenel Garcia, « Strategic stability

en notant les changements en cours et les défis émergents⁵. Il se caractérise par l'irruption de nouvelles menaces liées aux risques de prolifération, à la multipolarité nucléaire, au lien entre l'acquisition d'armes nucléaires et d'autres ADM, et aux crises régionales. Dans un contexte de tensions réduites entre les deux grandes puissances nucléaires, il s'accompagne d'une réflexion sur l'émergence de nouveaux acteurs dans le jeu nucléaire et se caractérise par une volonté de faire jouer les institutions multilatérales pour réduire l'instabilité causée par la prolifération nucléaire dans plusieurs régions du globe⁶.

Il est intéressant de noter que le théoricien Colin Gray anticipe en 1999 que « *le second âge nucléaire peut être vu comme une période d'interrègne entre des cycles irréguliers de pics dans la sorte de rivalité entre grandes puissances qui organise plusieurs dimensions de l'histoire stratégique* »⁷. De fait, depuis plusieurs années, théoriciens et observateurs du paysage international annoncent l'émergence d'un troisième âge nucléaire. L'invasion de l'Ukraine par la Russie et la confrontation indirecte avec l'OTAN en découlant semblent être le symbole de ce changement. Cette ère se caractérise par un retour de la dissuasion entre grandes puissances, dans un monde multipolaire dans lequel les domaines d'affrontement s'entrecroisent⁸. Trois tendances sont signalées comme caractéristiques de cet âge naissant : une nouvelle importance donnée au concept de dissuasion, l'affrontement des grandes puissances dans le cadre de guerres par procuration et de guerres asymétriques « *sous la voûte de la dissuasion nucléaire* » et « *le couplage entre dynamiques conflictuelles régionales et jeu stratégique des grands* »⁹.

Certains jugent que le troisième âge nucléaire est avant tout caractérisé par le déploiement de certaines armes non nucléaires de nature stratégique, qui viennent peser sur la stabilité globale. Ces développements technologiques, issus pour la plupart du second âge nucléaire, se combinent avec le retour d'une hostilité marquée entre grandes puissances qui rappelle les circonstances du premier âge nucléaire. L'imbrication entre forces conventionnelles et nucléaires, caractérisée par le développement d'armes duales ou l'ambiguïté sur la nature des armes, est aussi considérée comme une caractéristique du troisième âge nucléaire.

La posture de dissuasion française n'est pas profondément modifiée par ces changements de paradigmes. En effet, la France a fait le choix de continuer à s'appuyer sur une dissuasion nucléaire robuste depuis la fin de la Guerre froide et a dans une certaine mesure anticipé la remontée en puissance de la compétition stratégique entre États dotés. Ces évolutions nécessitent cependant de repenser certaines politiques, d'autant qu'elles peuvent être couplées à de nouveaux développements technologiques. Dans ce contexte, il est intéressant d'observer la manière dont la France envisage sa place dans le troisième âge nucléaire. Cette réflexion intervient alors que des choix sont faits aux niveaux politique et capacitaire et que

in the twenty-first century: The challenge of the Second Nuclear Age and the logic of stability interdependence », *Comparative Strategy*, vol. 36, n° 4, 2017.

⁵ Fred Charles Iklé, « The Second Coming of the Nuclear Age », *Foreign Affairs*, vol. 75, n° 1, 1996.

⁶ Voir en particulier Colin S. Gray, *The Second Nuclear Age*, Boulder, CO: Lynne Rienner, 1999 ; Paul Bracken, « The structure of the Second Nuclear Age », *Orbis*, vol. 47, n° 3, 2003 et Vipin Narang, *Nuclear Strategy in the Modern Era: Regional Powers and International Conflict*, Princeton, NJ: Princeton University Press, 2014.

⁷ Colin S. Gray, *op. cit.*

⁸ Rebecca Hersman, « Wormhole escalation in the new nuclear age », [Texas National Security Review](#), été 2020 ; Nicholas L. Miller et Vipin Narang, « Is a new nuclear age upon us? Why we may look back on 2019 as the point of no return », [Foreign Affairs](#), décembre 2019 ; Jenny L. Naylor, *op. cit.*

⁹ Pierre Vandier, *La dissuasion au troisième âge nucléaire*, Editions du Rocher, 2018.

sont abordés des tournants technologiques. Elle vise aussi à penser l'intégration de la stratégie française avec les analyses de ses alliés et partenaires, et en particulier à prendre en compte les problématiques de défense européenne.

1. Le troisième âge nucléaire : caractéristiques et nouveaux défis

1.1. Retour de l'affrontement entre grandes puissances

1.1.1. Une tendance de fond liée au révisionnisme de certains grands acteurs

Pendant le second âge nucléaire, les tensions entre grandes puissances se sont estompées et l'ordre nucléaire a été contesté principalement par des acteurs régionaux, voire des acteurs non étatiques. Dès le deuxième mandat présidentiel de V. Poutine, des événements ont montré que les espoirs de coopération entre grandes puissances étaient sans doute exagérés. En février 2007, le président russe a exprimé, dans un discours à la Conférence de sécurité de Munich, l'insatisfaction de son pays quant à l'ordre international construit après la Guerre froide, dénonçant les injustices subies selon lui par son pays et la volonté hégémonique de l'Occident. L'année suivante, la guerre en Géorgie illustre la volonté de la Russie d'utiliser la force pour préserver une forme de contrôle sur certaines anciennes républiques soviétiques.

Avec la première crise en Ukraine à partir de 2014-2015 (annexion de la Crimée et conflit dans le Donbass), il est apparu que cet interventionnisme pouvait remettre en cause les fondements mêmes de la sécurité européenne. La Russie a démontré son intention d'utiliser une politique de « sanctuarisation agressive » avec une forte composante nucléaire pour modifier à son profit les frontières d'un État souverain européen. Dans ce contexte, elle n'a pas hésité à recourir aux forces conventionnelles et à la rhétorique nucléaire pour dissuader des acteurs extérieurs d'intervenir en réponse à son comportement agressif dans son voisinage immédiat et au-delà¹⁰. En parallèle, la Russie a largement contesté l'architecture normative internationale, avec des violations manifestes d'accords de maîtrise des armements, qu'ils soient bilatéraux (Traité FNI) ou multilatéraux (Convention d'interdiction des armes chimiques).

Cette hostilité croissante s'observe aussi sur le théâtre asiatique. Même s'il existe des débats conceptuels pour savoir si la Chine est une puissance révisionniste ou révolutionnaire, il apparaît clairement qu'elle s'oppose à l'ordre international construit après la Guerre froide en Indopacifique¹¹. Les éléments de crispation concernent en tout premier lieu Taïwan, mais également la mer de Chine méridionale, ou encore la frontière terrestre avec l'Inde. Plus globalement, la Chine cherche explicitement à réduire l'influence américaine dans l'espace asiatique et à s'imposer comme la principale superpuissance au niveau global¹². Cette posture

¹⁰ M. Robert del Picchia, Mme Josette Durrieu et M. Gaëtan Gorce, Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées par le groupe de travail sur « Les relations avec la Russie : comment sortir de l'impasse ? », n° 21, [Sénat](#), 7 octobre 2015, et Isabelle Facon, « La nouvelle Stratégie de sécurité nationale de la Fédération de Russie », [Notes de la FRS](#), n° 05/2016, FRS, 10 février 2016.

¹¹ Michael Breger, « Problems with Revisionism: A Conceptual Framework for Assessing Chinese Intentions », [FSI](#), Stanford University, 15 juin 2022.

¹² Hal Brands, « What Does China Want? », [Foreign Policy](#), 13 août 2022.

stratégique se traduit par une confrontation systématique avec le monde occidental, au niveau commercial et économique, mais également diplomatique et militaire. Dans ce domaine, la dégradation des relations passe notamment par des spirales négatives en matière d'acquisition d'armements. Le « pivot asiatique » de l'administration Obama a montré la volonté américaine de mieux prendre en compte la montée en puissance militaire de la Chine. Depuis lors, la compétition avec cette dernière a acquis un caractère structurant dans les stratégies de sécurité de nombreux États de l'Indopacifique. Elle s'est aussi immiscée dans les relations avec l'OTAN et l'Europe. Par ailleurs, elle a glissé sur le terrain nucléaire. Alors que depuis les années 1960, les développements chinois étaient modestes dans ce domaine et cohérents avec une posture de dissuasion minimale, des avancées rapides ont eu lieu ces dernières années, pouvant laisser supposer que Beijing cherche à s'imposer comme une puissance nucléaire de premier plan dans le court à moyen terme.

Par ailleurs, alors que pendant le second âge nucléaire certains acteurs étaient considérés comme déviants de l'ordre international et étaient qualifiés d'États « proliférants », la consolidation de leurs forces nucléaires les fait désormais entrer dans les équations de dissuasion. Ainsi, malgré l'absence de reconnaissance diplomatique du statut nucléaire de la Corée du Nord, les états-majors occidentaux ne considèrent plus simplement Pyongyang comme un problème de prolifération mais cherchent à construire des stratégies de dissuasion à son égard. De fait, les problèmes de sécurité posés par la stratégie nucléaire nord-coréenne ont des répercussions importantes sur l'ensemble de l'architecture de défense indopacifique. C'est également le cas de la dyade indo-pakistanaise, dont la rivalité nucléaire dépasse le contexte du sous-continent indien.

1.1.2. Les effets de la guerre en Ukraine

Les tendances géostratégiques évoquées ci-dessus sont apparues dès les années 2000. Néanmoins, la perception d'un changement de paradigme au regard de l'après-Guerre froide s'est imposée avec le temps. En Europe, c'est véritablement l'invasion brutale de l'Ukraine en 2022 qui a fait s'effondrer les derniers espoirs d'établir un système coopératif entre l'OTAN et la Russie. Avant cet événement, selon les États, et en leur sein, selon les groupes politiques, les perceptions de la menace et le diagnostic posé sur la sécurité européenne divergent. Parmi les États membres de l'OTAN, certains ont dès 2014 insisté pour renforcer la posture de défense et de dissuasion de l'Alliance en réponse aux agissements russes, quand d'autres redoutaient toutes mesures pouvant être perçues comme provocatrices du côté de Moscou. Toutefois, la guerre en Ukraine a largement modifié les perceptions dans le sens d'une lecture beaucoup plus pessimiste de l'environnement stratégique et d'une généralisation de l'analyse selon laquelle l'OTAN doit renforcer ses capacités de défense et de dissuasion.

1.1.3. Une compétition multilatérale et protéiforme

La guerre en Ukraine montre un retour de l'affrontement entre puissances, même si la confrontation entre la Russie et l'OTAN se fait de manière indirecte. D'autres facteurs caractérisent ce troisième âge nucléaire émergent, et orientent les politiques des États, dont la France. La compétition États-Unis / Chine en Indopacifique ne se résume pas à des logiques de blocs d'influence. L'implication d'autres puissances régionales, comme la Corée du Nord, la Corée du Sud, le Japon, l'Inde ou encore le Pakistan complexifie la donne, avec l'émergence de triangles stratégiques. En particulier, les actions entreprises en réaction à des

développements capacitaires dans un pays peuvent entraîner des réactions dans un pays tiers, initiant des phénomènes de type « course aux armements ». Les efforts pour dissuader deux adversaires potentiels de nature très différente conduisent à des interrogations fortes sur la pertinence des stratégies affichées et sur leur crédibilité, par exemple dans le cas du triangle Inde – Chine – Pakistan. Ce caractère multilatéral tend à rendre les accords de maîtrise des armements bilatéraux moins pertinents. De plus, contrairement à une compétition américano-soviétique marquée par la recherche de la parité stratégique et des développements capacitaires comparables, les compétitions du troisième âge nucléaire s’opèrent entre des acteurs aux profils variés, qui jouent sur leurs atouts asymétriques et mobilisent des « armes » très variées, du domaine militaire aux domaines économique, technologique et même informationnel.

1.2. Un réinvestissement dans les capacités stratégiques

La notion de « réarmement nucléaire » porte en elle une certaine ambiguïté. En effet, le terme peut être employé pour décrire des efforts d’acquisition de nouvelles capacités nucléaires (armes, vecteurs et porteurs, systèmes connexes, infrastructures) en remplacement de capacités devenues obsolètes. Les États qui procèdent à ces efforts de modernisation considèrent qu’ils visent avant tout à garantir la sécurité et la fiabilité des systèmes. Ils peuvent cependant également permettre aux acteurs de déployer des armes plus performantes, c’est-à-dire plus létales et/ou plus à même de toucher leur cible. Ces efforts de modernisation ont été constants depuis le début de l’ère nucléaire, avec des améliorations progressives des performances des armes et le retrait du service opérationnel des armes les plus anciennes. Ce processus s’est poursuivi, dans une logique de cycles d’investissements pluri-décennaux, y compris lors des périodes de réduction des tensions à la fin de Guerre froide.

L’on peut considérer que le phénomène actuel de « réarmement nucléaire » va bien au-delà de ces efforts de modernisation. Il se caractérise par l’introduction de capacités nouvelles susceptibles d’induire une plus grande dépendance vis-à-vis des forces nucléaires et par la forte augmentation de certains arsenaux.

1.2.1. Chine : développements quantitatifs et qualitatifs

Le cas le plus manifeste est celui de la Chine. Le pays a traversé la Guerre froide en s’appuyant sur une doctrine de dissuasion minimale. Cette stratégie s’est traduite par l’adoption officielle d’une doctrine de non-emploi en premier, d’une part, et, au niveau capacitaire, par une force relativement limitée bâtie autour de la notion de « riposte massive et de frappe en second assurée ». Depuis les années 1990, la Chine a progressivement accru son arsenal tout en le diversifiant (développement d’une composante navale). Ces dernières années, le changement s’est avéré plus brutal. Ainsi, en 2021, le Pentagone évoquait au Congrès la perspective d’un doublement de l’arsenal chinois d’ici 2025¹³. Plus récemment, ces estimations ont été revues à la hausse. En novembre 2022, le Pentagone a déclaré qu’il était probable que la Chine dispose d’ici la fin de la décennie d’un arsenal composé de 1 500 têtes nucléaires, soit 500 de

¹³ Military and Security Developments Involving the People’s Republic of China, Annual Report to Congress, [Office of the Secretary of Defense](#), 2021.

plus par rapport à l'estimation de l'année précédente¹⁴. En parallèle, des chercheurs américains spécialisés dans l'analyse de données en sources ouvertes ont identifié la construction de champs entiers de silos de missiles intercontinentaux. Selon ces observations venant confirmer les annonces officielles américaines, ces champs pourraient contenir respectivement 120 missiles (site de Yumen)¹⁵ et 110 missiles (site de Hami)¹⁶. Ces analyses questionnent la volonté du gouvernement chinois de s'en tenir à la posture officielle de dissuasion minimale et de stratégie de représailles. En effet, de tels volumes d'arsenaux ne semblent pas nécessaires pour garantir, même dans le moyen ou long terme, la vulnérabilité des États-Unis à une frappe de riposte chinoise.

1.2.2. Russie : renouvellements et innovations dans le domaine nucléaire

Du côté russe, de vastes programmes de modernisation ont été lancés dans les années 2000 dans l'optique de remplacer les systèmes hérités de l'ère soviétique. La plupart de ces programmes de modernisation n'ont pas induit de changements de stratégie ou de modifications des équilibres stratégiques, dans la mesure où ils ont coïncidé avec le retrait d'armes plus anciennes. C'est le cas, par exemple, des ICBM RS-24 Yars, successeurs des RT-2PM2 Topol-M, ou encore des SLBM RSM-56 Bulava, introduits pour pallier le retrait des R-39 Rif. Par ailleurs, ces investissements ont été effectués dans le cadre du traité New Start, avec le respect de plafonds pour chaque catégorie de vecteurs.

Des questions ont émergé plus récemment autour de plusieurs autres programmes et décisions russes. Tout d'abord, le non-respect russe du traité sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI) lui a permis de développer un système potentiellement dual (pouvant emporter des têtes nucléaires ou conventionnelles) sur des portées auparavant prohibées (entre 500 et 5 500 km)¹⁷. Deuxièmement, Vladimir Poutine a annoncé en 2018 vouloir doter le pays de nouvelles capacités souvent qualifiées d'« exotiques » dans la mesure où elles ne viennent pas en remplacement de systèmes plus anciens et où elles représentent de nouveaux types d'engins. C'est le cas des missiles aéro-balistiques (Kinzhal), décrits par la Russie comme hypersoniques, et qui, bien qu'ayant été pour l'instant utilisés comme arme conventionnelle (pour des frappes en Ukraine), pourraient disposer d'une capacité nucléaire. Toujours dans le cadre des armes développées pour leur vitesse et leur précision figure le missile de croisière hypersonique Tsirkon, qui lui aussi pourrait exister en version nucléaire ou conventionnelle. Deux autres systèmes ont été annoncés et sont en cours de développement. Le premier est un drone sous-marin connu sous le nom de « Poseidon »¹⁸. Le second sera sans doute le dernier à entrer en service opérationnel, il s'agit d'un missile de croisière à propulsion nucléaire. Ce type de propulsion a été vanté par Vladimir Poutine comme offrant aux missiles une portée illimitée. Envisagé aux États-Unis dans les années 1950, il avait été abandonné en

¹⁴ Military and Security Developments Involving the People's Republic of China, Annual Report to Congress, [U.S. Department of Defense](#), 2022.

¹⁵ Jeffrey Lewis, « Chinese ICBM Silos », [Arms Control Wonk](#), 2 juillet 2021.

¹⁶ Hans Kristensen et Matt Korda, « China Is Building A Second Nuclear Missile Silo Field », [Federation of American Scientists](#), 25 juillet 2021.

¹⁷ Lorenz Hemicker, « Russlands merkwürdige Raketenshow », [Frankfurter Allgemeine Zeitung](#), 24 janvier 2021.

¹⁸ H.I. Sutton, « Indications of Poseidon Test Launch from Submarine Belgorod », [Covert Shores](#), 25 juin 2023.

raison de sa dangerosité (de fait, les premiers essais du Burevestnik 9M730 se sont soldés par le décès de plusieurs ingénieurs russes¹⁹).

Enfin, la décision russe de stationner des armes nucléaires sur le territoire biélorusse est également source de préoccupations. Le président Aleksandr Loukachenko a régulièrement fait connaître son intention d'héberger dans son pays des capacités nucléaires non stratégiques russes²⁰. Au printemps 2023, Vladimir Poutine a confirmé l'accord de la Russie pour un tel transfert, annoncé à l'été. Minsk a justifié cette décision non seulement par son alliance militaire avec la Russie, mais également par la volonté d'assurer sa propre sécurité²¹. Si ce développement ne constitue pas dans le court terme un changement majeur ou une menace véritablement exacerbée en termes de dissuasion pour l'OTAN et pour la France, il traduit clairement une détérioration de l'environnement sécuritaire en Europe et, plus globalement, de l'ordre nucléaire construit sur la notion de non-prolifération et de garanties de sécurité données aux États non dotés d'armes nucléaires. L'attrait renouvelé pour l'acquisition d'armes nucléaires, en contradiction avec les accords historiques de dissuasion élargie, est également perçu en Asie. Ainsi, le débat sud-coréen récurrent sur l'opportunité de stationner des armes nucléaires américaines sur la péninsule ou même de développer un programme nucléaire national traduit un sentiment d'insécurité fort et un manque de confiance dans les mécanismes de régulation internationaux²².

1.3. Nouvelles technologies et imbrication des domaines d'affrontement

1.3.1. Le rôle des « nouvelles technologies »

L'utilisation des expressions « nouvelles technologies » et « technologies émergentes » est ambiguë, les nouveaux systèmes concernés – hypervélocité, intelligence artificielle, technologies cyber – ayant été pour la plupart développés il y a plusieurs décennies. Le troisième âge nucléaire se caractérise par leur maturation, leur déploiement opérationnel et surtout leur influence sur les équilibres stratégiques.

La défense antimissile figure au premier rang de ces technologies dites nouvelles. Au vu des avancées techniques actuelles, il est difficile de considérer que la défense antimissile permet de supprimer la vulnérabilité mutuelle à une frappe nucléaire. Pour autant, les investissements consentis dans ce domaine, par les États-Unis mais également par la Chine, la Russie ou l'Inde, signifient que les adversaires potentiels de ces États considèrent de plus en plus que leur capacité de riposte en second pourrait être mise en péril par ces capacités.

Les armes stratégiques non nucléaires, en particulier les systèmes de frappe de précision de longue portée, ont des effets différents mais peuvent susciter des préoccupations similaires.

¹⁹ Thomas Newdick, « It Looks like Russia's Nuclear-Powered Cruise Missile Test Program Is Back in Business », [The Warzone](#), 21 octobre 2020.

²⁰ Isabelle Facon, « Le nucléaire dans la relation Biélorussie-Russie », [Bulletin n° 97](#), Observatoire de la Dissuasion, avril 2022.

²¹ Tiphaine de Champchesnel, « Vers le stationnement d'armes nucléaires en Biélorussie ? », [Brève stratégique n° 59](#), IRSEM, 21 avril 2023 et Emmanuelle Maitre, « Des armes nucléaires au Biélorussie ? », [Bulletin n° 108](#), Observatoire de la Dissuasion, avril 2023.

²² Clint Work et Andy Hong (eds.), « The South Korean Nuclear Armament Debate », [KEI](#), mars 2023.

Leur déploiement conduit certains acteurs à penser que leurs systèmes de dissuasion pourraient être vulnérables à une frappe conventionnelle. Ce type d'attaque pourrait en théorie paralyser la capacité de dissuasion d'un adversaire à l'arsenal peu fourni, tout en évitant de franchir le seuil nucléaire, ce qui pourrait le rendre plus attractif. Les frappes cinétiques, en particulier les frappes *via* des missiles hypersoniques (planeurs ou missiles de croisière), sont souvent considérées comme des menaces vives dans ce domaine. Cependant, d'autres capacités non conventionnelles et non cinétiques peuvent avoir une fonction similaire, du fait du perfectionnement et de la diffusion des armes cyber ou des armes antisatellites, qui, de manière secondaire, peuvent compromettre le fonctionnement des stratégies de dissuasion. Le rôle de ces capacités est accru par un environnement désormais largement digitalisé et par les différentes révolutions dans le domaine des technologies de l'information. Cela se traduit par des capacités accrues de détection et de suivi des systèmes déployés par l'adversaire, par exemple grâce à la multiplication des capacités de collecte de renseignements mais aussi d'analyses permises par l'intelligence artificielle. Toutefois, ces évolutions sont aussi sources de dépendances, dans la mesure où les systèmes de dissuasion peuvent être reliés à des architectures de communication et de contrôle non nucléaires complexes, qui optimisent certes leurs performances mais les exposent à de potentielles attaques ciblées²³.

Le problème de stabilité est particulièrement exacerbé si l'on considère ces briques technologiques de manière cumulative : certaines technologies pourraient favoriser la détection et le ciblage des capacités de dissuasion, d'autres permettent leur destruction grâce à des frappes précises conventionnelles, enfin, les capacités défensives pourraient préserver d'une riposte éventuelle liée aux forces restantes. La combinaison de ces capacités pourrait donc offrir une incitation à une première frappe en donnant confiance à un acteur dans sa capacité à anéantir la force nucléaire adverse, ce qui, depuis le début de l'âge nucléaire, est considéré comme la négation du concept de stabilité stratégique²⁴. Il est à noter que même si la plausibilité d'un tel scénario reste faible, et si la possibilité qu'il soit mené avec succès au vu de la fiabilité des technologies actuelles l'est encore plus, cela influence la pensée stratégique des États. Ces derniers surestiment systématiquement les capacités de l'adversaire, anticipent des développements technologiques futurs et adoptent dans leurs politiques de défense le scénario du pire²⁵.

1.3.2. L'impossibilité de considérer les domaines d'affrontement de manière cloisonnée

En parallèle, le troisième âge nucléaire se caractérise par l'imbrication des domaines d'affrontement. Les confrontations peuvent ne plus se dérouler selon un schéma théorique connu allant du climat de crise, des actes infra-conventionnels, à la guerre conventionnelle puis à l'escalade nucléaire. Des adversaires peuvent agir dans de multiples domaines de manière simultanée et non linéaire²⁶. Au niveau stratégique, trois aspects sont regardés avec attention.

²³ Andrew Futter et Benjamin Zala, *op. cit.*

²⁴ Benjamin Hautecouverture, Emmanuelle Maitre, Bruno Tertrais, « L'avenir de la stabilité stratégique », [Recherches & Documents](#), FRS, n° 05/2021, 16 février 2021.

²⁵ Andrew Futter et Benjamin Zala, *op. cit.*

²⁶ Rebecca Hersman, *op. cit.*

Tout d'abord, le domaine cyber fait l'objet de nombreuses analyses. En effet, il a été établi que les forces nucléaires pouvaient être la cible d'attaques cyber. La menace concerne la collecte d'information, mais également la tentative de manipuler *via* le cyber les systèmes adverses. Il s'agit notamment de faire dysfonctionner certains équipements, ou de brouiller certains systèmes. Les forces nucléaires sont généralement très isolées et protégées contre les attaques cyber externes. Néanmoins, des études et surtout des exemples historiques ont montré qu'elles peuvent être concernées par des actes de malveillance. Surtout, elles sont souvent connectées à des capacités connexes qui sont nécessaires à leur bon fonctionnement, par exemple concernant la détection et le ciblage, l'alerte avancée ou encore l'épaullement par des forces conventionnelles. Cette architecture plus globale peut être visée par des cyberattaques et ainsi mener à des défaillances potentielles des capacités de dissuasion. La généralisation des actions offensives dans le domaine cyber complique donc le paysage stratégique en créant des voies d'escalade rapide des conflits et en limitant potentiellement la confiance qu'a un acteur dans la résilience de ses capacités stratégiques²⁷.

Deuxièmement, le domaine spatial est également très important, dans deux dimensions en particulier. Depuis les débuts de l'ère nucléaire, les dispositifs d'alerte avancée jouent un rôle important dans les stratégies de dissuasion des États-Unis et de la Russie. En effet, la certitude de pouvoir détecter de manière précoce une attaque adverse, et donc d'avoir le temps de riposter, est censée renforcer la stabilité stratégique en réduisant les incitations à une première frappe. Ces dispositifs sont partiellement dépendants de capacités de détection spatiales. Par ailleurs, l'observation spatiale, le renseignement et les satellites de communication jouent des fonctions vitales dans la mise en œuvre opérationnelle de la dissuasion.

Ces interactions entre domaines sont désormais largement prises en compte dans les réflexions stratégiques liées à l'émergence d'un nouvel âge nucléaire, en particulier en France.

2. Une posture française réaffirmée et adaptée

2.1. Une évolution de l'environnement stratégique qui valide les postulats français ?

2.1.1. La confirmation d'une lecture pessimiste de l'environnement stratégique

La posture française présente certains paradoxes. D'un côté, au plus haut niveau politique, la volonté d'éviter de tomber dans des logiques de blocs ou de s'enfermer dans des postures d'hostilité vis-à-vis de la Russie ou même de la Chine est souvent évoquée. De l'autre, les stratégies affichées et les prises de position dans les instances multilatérales ou à l'OTAN, par exemple, se caractérisent par une forme de prudence, voire de pessimisme quant à l'évolution de la situation stratégique, et une méfiance particulière pour la politique révisionniste menée par ces deux États. Pour de nombreux responsables français, la guerre en Ukraine a confirmé l'interprétation selon laquelle, malgré l'amélioration des relations stratégiques intervenue à

²⁷ Andrew Futter, *Hacking the Bomb: Cyber Threats and Nuclear Weapons*, Georgetown University Press, avril 2018.

la fin de la Guerre froide, il demeure essentiel de préserver une force de dissuasion crédible qui protège les intérêts vitaux du pays en toutes circonstances.

Cette analyse se reflétait déjà dans le discours du président François Hollande, qui, en 2015, indiquait que le temps de la dissuasion « *n'était pas révolu* »²⁸. Depuis lors, l'analyse stratégique a insisté sur la dégradation du contexte géopolitique et a laissé entendre que la dissuasion nucléaire conservait sa pertinence dans les rapports entre grandes puissances.

Dans ce contexte, l'analyse officielle française a perçu la guerre en Ukraine comme une confirmation de ses avertissements quant à la détérioration de l'environnement stratégique. Paris a ainsi pu reprocher à certains voisins européens de s'être montrés trop optimistes dans la réduction de leurs dépenses militaires ou leur confiance dans l'avènement d'un ordre international basé sur le respect des normes.

Au-delà de l'importance donnée à la dissuasion nucléaire, la lecture française du contexte stratégique se caractérise par la prise en compte de la multiplicité des défis pouvant atteindre les intérêts nationaux, de manière directe et frontale, mais aussi de manière plus indirecte (menaces sur les chaînes d'approvisionnement, liberté d'action autour des territoires ultramarins, autres formes d'agressions préjudiciables pour le pays)²⁹.

2.1.2. Une adaptation progressive des documents stratégiques

Si la France est restée prudente, elle a adapté sa pensée stratégique à l'évolution du contexte. En particulier, les menaces perçues comme les plus sérieuses ont pu varier au cours des dix dernières années. En 2008, le Livre blanc de la défense se préoccupait de certains écueils de la mondialisation, des incertitudes liées à l'émergence des acteurs non étatiques, du terrorisme et de l'absence de résolution de certaines crises régionales ou locales. Il notait la nécessité de se préparer à des surprises stratégiques et de faire preuve de capacité d'adaptation³⁰. En 2013, un an avant la première violation russe de la souveraineté territoriale ukrainienne, la France et ses voisins européens se montraient très préoccupées par une vague de terrorisme islamiste international avivée par des groupes non étatiques puissants et basés hors de leurs frontières. Cela se ressent dans le Livre blanc adopté sous la présidence Hollande, qui pointe le nationalisme grandissant dans certaines régions, en particulier en Asie, la prolifération des ADM, mais également les risques liés à la faillite de certains États et leur incapacité à contrôler leur territoire, favorisant l'essor du terrorisme et de trafics de toutes natures³¹.

En 2017, la publication de la Revue stratégique met en valeur la notion de remise en cause de l'ordre multilatéral et de l'architecture de sécurité européenne. Si le document place toujours le terrorisme djihadiste au premier plan devant les risques liés à la prolifération, elle s'arrête également longuement sur ce qu'elle décrit comme « *les problématiques du renouveau de la puissance russe* » et la montée en puissance chinoise³².

²⁸ [Déclaration de M. François Hollande](#), Président de la République, sur la dissuasion nucléaire, à Istres le 19 février 2015.

²⁹ Pierre Vandier, *op. cit.*

³⁰ Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale est publié (Odile Jacob, 2008).

³¹ [Livre Blanc Défense et Sécurité Nationale](#), Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2013.

³² [Revue Stratégique de Défense et de Sécurité Nationale](#), 2017.

L'actualisation de la revue stratégique en 2022 est logiquement influencée par le conflit en cours en Ukraine, et évoque le retour de la confrontation stratégique, une « *cristallisation des principaux antagonismes* », et une conflictualité qui s'opère entre « *retour du fait nucléaire, haute intensité et hybridité* »³³.

2.2. La poursuite de la modernisation des capacités de dissuasion

2.2.1. Un effort de modernisation qui se confirme

La décision de financer la modernisation des forces de dissuasion françaises n'est pas à imputer simplement aux événements récents. Elle s'est construite dans le temps long avec des programmes de R&D visant à lisser les investissements nécessaires aux équipements de la dissuasion. La classe politique a eu l'occasion de se prononcer sur ces choix lors de son examen de la Loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030.

La dissuasion est la première mission de la défense mentionnée et explicitée dans la LPM 2024-2030. La période considérée est présentée comme une époque charnière avec l'entrée en service de l'ASMPA-R, la préparation de l'ASN4G, les travaux sur le successeur du Rafale, et des développements importants concernant le sous-marin de nouvelle génération permettant un lancement du SNLE-NG entre 2030 et 2040³⁴.

« Le cœur de notre souveraineté sera consolidé. Par la dissuasion nucléaire, tout d'abord, qui reste le cœur de notre défense en protégeant la France et les Français contre toute menace d'origine étatique contre ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme. Les composantes aériennes, aéronavales et navales de la dissuasion nucléaire seront ainsi modernisées dans une logique de stricte suffisance et de crédibilité ainsi que dans le respect des obligations que la France s'est données en ratifiant le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Dans le domaine des armes, tout d'abord, avec la mise en place de missiles nucléaires aéropportés air-sol moyenne portée améliorés (ASMP-A) rénovés et la préparation de la quatrième génération de missiles aéropportés ainsi que la poursuite des évolutions du missile M51 pour la composante océanique. Dans le domaine des porteurs de ces armes, ensuite, avec les travaux sur les prochaines générations d'avions (évolution du Rafale et préparation de l'avion de combat futur « SCAF ») et de sous-marins (SNLE de troisième génération). Les moyens de transmission associés seront également modernisés. La dissuasion nucléaire reste une composante essentielle de notre défense nationale. L'investissement continu et soutenu dans le renouvellement de notre dissuasion nucléaire permettra d'adapter les capacités à l'évolution des défenses adverses, de plus en plus performantes. »

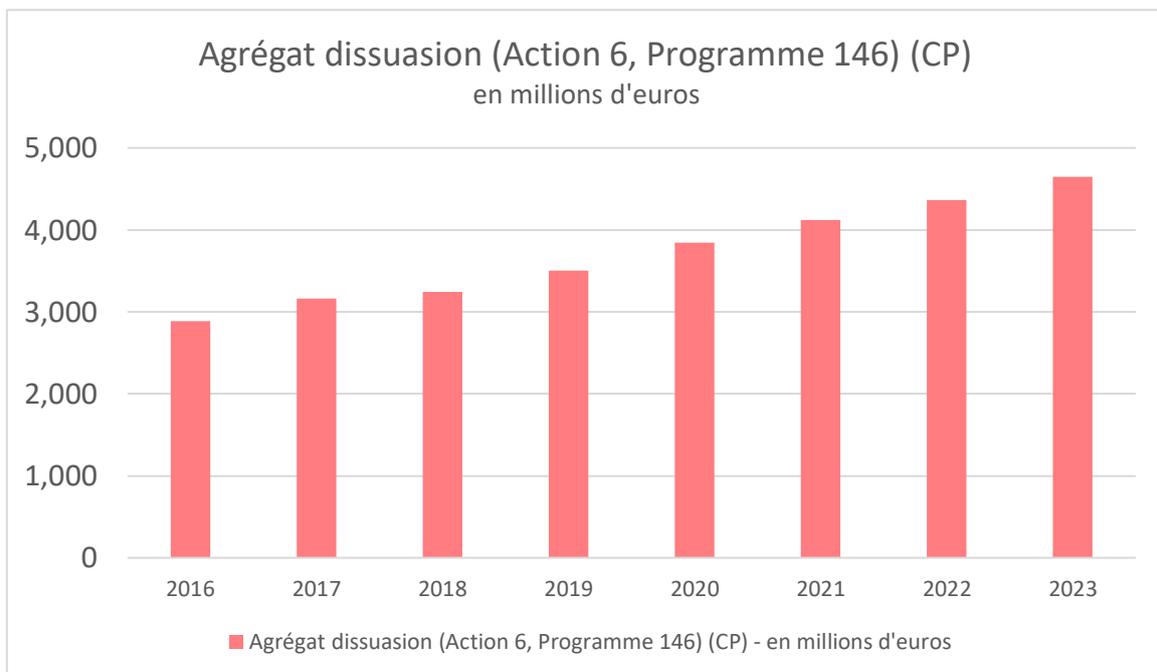
Loi n° 2023-703 du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

³³ [Revue Nationale Stratégique](#), 2022.

³⁴ LPM 2024-2030, [Les grandes orientations](#), Ministère des Armées, avril 2023.

Au niveau global, cette loi traduit la poursuite d'une politique d'augmentation majeure du budget des armées. Ainsi, le budget pour 2017 s'élevait à 32,2 milliards d'euros contre 43,9 milliards d'euros en 2024. Pour 2030, le chiffre de 67,4 milliards d'euros est avancé, soit une augmentation d'environ 24 % par rapport à la première année de la nouvelle LPM. S'agissant du nucléaire militaire, la tendance haussière des financements publics devrait ainsi se poursuivre.

Le budget de la dissuasion nucléaire française est souvent assimilé à celui de l'action n° 6 (dissuasion) du programme 146 (Équipement des forces) de la mission Défense. Cette action comprend les investissements qui sont exclusivement consacrés à la mission nucléaire, tous les autres équipements de nature duale étant répartis dans d'autres actions. Concrètement, l'action finance les travaux liés au missile mer-sol M51 et au missile de croisière aéroporté ASMPA et son successeur l'ANS4G, le programme Simulation et les travaux sur le sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) de troisième génération. Ce budget est largement consacré à des dépenses d'investissement³⁵. Même s'il ne reflète que partiellement l'ensemble des investissements consentis pour faire fonctionner l'appareil de dissuasion français, son étude est intéressante dans une perspective comparative.



2.2.2. Un regard attentif porté aux évolutions technologiques

Si la LPM insiste sur la primauté de la dissuasion nucléaire, elle introduit également des réflexions sur les évolutions technologiques en cours et leurs implications pour la dissuasion française. Il est intéressant de noter que le texte de la LPM tend à distinguer les investissements consentis pour « *maintenir au meilleur niveau la dissuasion* » et le soutien à l'innovation pour construire les armées du futur. Pour autant, un examen des priorités

³⁵ Emmanuelle Maitre, « L'agrégat dissuasion : de quoi parle-t-on ? », *Bulletin n° 70*, Observatoire de la dissuasion, FRS, novembre 2019.

affichées dans ce domaine montre que les innovations soutenues doivent, selon les autorités, concourir à la crédibilité de la dissuasion dans le futur. C'est clairement le cas des priorités n° 2 (hypervélocité), n° 3 (intelligence artificielle), n° 5 (guerre électronique), n° 6 (communication dans tous les milieux), n° 9 (discrétion et furtivité) et n° 10 (calcul quantique au service de capacités souveraines comme le renseignement ou la dissuasion). Le budget total consacré à l'innovation sur la période 2024-2030 atteint les 10 milliards d'euros.

De plus, la LPM reflète l'accent placé depuis plusieurs années sur les capacités spatiales, matérialisé par la création d'un Commandement de l'espace en septembre 2019. La LPM consacre 6 milliards d'euros au domaine, avec des répercussions mécaniques pour la dissuasion, notamment dans la détection des menaces et la sécurisation des communications.

Enfin, si les investissements anticipés dans le domaine de la défense surface-air (5 milliards d'euros sur la période) dépassent largement le cadre de la dissuasion, ils devraient jouer un rôle significatif dans la sécurisation des infrastructures et des systèmes consacrés à cette mission car ils intègrent des recherches sur l'interception en haute atmosphère et le développement de capacités modernes de détection. Un constat similaire concerne les investissements dans la cyberdéfense.

La priorité ainsi donnée aux nouvelles technologies et aux nouveaux domaines d'affrontement reflète d'ailleurs les préoccupations des parlementaires. Lors d'une série d'auditions menées à l'Assemblée nationale en marge des discussions sur la LPM, de nombreux députés ont cherché à mieux comprendre les effets des technologies dites « émergentes » sur la crédibilité de la dissuasion française, avec un focus sur l'espace³⁶.

Si ces documents budgétaires ne traduisent pas de changements fondamentaux quant au rôle de la dissuasion française ou son périmètre, ils prennent en revanche bien en compte les changements dans l'environnement stratégique et technologique susceptibles de l'affecter. Ces questionnements font écho aux réflexions conduites par les partenaires de la France, aux États-Unis ou au Royaume-Uni, sur l'opportunité de mieux « intégrer » la dissuasion nucléaire.

3. Une dissuasion plus « intégrée » ?

Le concept de « dissuasion intégrée » est utilisé dans le langage courant aux États-Unis depuis l'entrée en fonction de l'administration Biden, mais il provient en réalité d'une réflexion plus ancienne³⁷. Formalisé par le Pentagone en 2022 dans le cadre de la *Nuclear Posture Review*, la dissuasion intégrée prévoit « l'intégration dans tous les domaines, c'est-à-dire conventionnel, nucléaire, cybernétique, spatial et informationnel (...) [l'intégration] sur les théâtres de compétition et de conflit potentiel (...) [et l'intégration] dans tout le spectre des conflits, de la guerre de haute intensité à la zone grise »³⁸. Ce concept requiert l'intégration de

³⁶ Emmanuelle Maitre, « Réflexions parlementaires sur la dissuasion », [Bulletin n° 108](#), Observatoire de la dissuasion, FRS, avril 2023.

³⁷ Benjamin Hautecouverture, « Le temps long de la dissuasion 'multi-domaines' dans le débat américain », [Bulletin n° 104](#), Observatoire de la dissuasion, FRS, décembre 2022.

³⁸ 2022 National Defense Strategy of the United States, including the Nuclear Posture Review, [U.S. Department of Defense](#), octobre 2022.

toutes les forces de puissance nationale, et en particulier de mieux coopérer « *avec [les] alliés et partenaires, qui sont le réel avantage asymétrique dont les États-Unis disposent sur tous leurs autres compétiteurs et adversaires stratégiques* »³⁹.

Côté français, la notion interroge en raison du choix historique de bien séparer le domaine nucléaire des autres domaines⁴⁰. Néanmoins, la France est confrontée à certains questionnements similaires à ceux qui se posent à Washington. Ainsi, le discours du président Macron à l'École de guerre en février 2020 a montré qu'une réflexion était en cours sur l'articulation entre forces nucléaires et conventionnelles, puisque le chef de l'État a indiqué que « *notre stratégie de défense est un tout cohérent : forces conventionnelles et forces nucléaires s'y épaulent en permanence* »⁴¹. Tout en évitant de reproduire des concepts importés pas nécessairement pertinents au regard des spécificités françaises, il est possible d'avoir une réflexion sur une forme d'« intégration » de la dissuasion nucléaire française.

3.1. La question de l'« européanisation » de la dissuasion française

La première question systématiquement posée concernant l'adaptation de la dissuasion nucléaire française aux défis du troisième âge nucléaire concerne son lien avec la défense européenne. En effet, le discours de l'École de Guerre a été particulièrement remarqué pour sa dimension européenne. Comme ses prédécesseurs, Emmanuel Macron a indiqué que les intérêts vitaux du pays sont indissociables de ceux de ses partenaires européens. Il a proposé aux États de l'Union européenne de participer à un dialogue stratégique avec la France pour évoquer le rôle de la dissuasion française dans le contexte européen. Il a également invité plus spécifiquement des États à participer et à observer les exercices des forces stratégiques françaises. Lors de la conférence de Munich sur la sécurité en 2023, le chef de l'État a « *réitéré [s]on offre formulée à l'École de guerre en février 2020 d'un dialogue avec les partenaires européens qui le souhaitent sur la dissuasion nucléaire française et la conception qu'a la France de la dimension européenne de ses intérêts vitaux* »⁴².

Malgré cette impulsion politique, les obstacles à un rôle plus important de la dissuasion française pour la sécurité du continent ont été exposés – réticences du côté français mais également réserves exprimées par ses partenaires outre-Rhin⁴³. Il n'est donc pas étonnant que les propositions présidentielles aient été suivies de peu de propositions concrètes. Par ailleurs, côté français, des réserves de nature politique se font entendre, lesquelles, si elles n'entravent pas la stratégie gouvernementale pour l'instant, indiquent de potentiels blocages pour le futur. Ainsi, le Rassemblement National a introduit une proposition de loi en 2023 visant à modifier la Constitution pour indiquer que le président français est responsable de la

³⁹ Jim Garamone, « Concept of Integrated Deterrence Will Be Key to National Defense Strategy, DOD Official Says », [U.S. Department of Defense](#), 8 décembre 2021.

⁴⁰ Jean-Louis Lozier, « La dissuasion intégrée américaine : pertinence et limites du concept », [Briefings de l'IFRI](#), 11 avril 2023.

⁴¹ « Discours du Président Emmanuel Macron sur la stratégie de défense et de dissuasion devant les stagiaires de la 27^{ème} promotion de l'École de guerre », [elysée.fr](#), 7 février 2020.

⁴² Déplacement en Allemagne à l'occasion de la 59^{ème} Conférence de Munich sur la sécurité, [elysée.fr](#), 17 février 2023.

⁴³ Lydia Wachs et Liviu Horovitz, « Les armes nucléaires de la France et l'Europe : options pour une politique de dissuasion mieux coordonnée », [Le Rubicon](#), 29 mars 2023.

dissuasion nucléaire, et qu'il s'agit d'une entreprise purement nationale qui ne peut être partagée. Premièrement, cette frange politique redoute ce qu'ils appellent l'« idéologie écologiste » qui pourrait faire pression en faveur d'un désarmement unilatéral du pays. Deuxièmement, ces parlementaires craignent que le gouvernement actuel ne tente de « partager » la force de dissuasion française avec les alliés et les partenaires de l'UE. Si cette loi n'a aucune chance d'être adoptée, elle exprime des craintes qui ne sont pas forcément l'apanage du seul parti nationaliste.

Dans ce contexte, la réaction aux propositions du président Macron en faveur de davantage de dialogue entre Européens sur le rôle de la dissuasion française n'a sans doute pas été à la hauteur des espérances de l'Élysée. Cependant, des actions modestes et concrètes sont peut-être plus réalistes. Ainsi, un avion ravitailleur italien a participé récemment à un exercice des forces aériennes stratégiques (FAS), intitulé Poker, en prenant place dans le dispositif ennemi simulé⁴⁴.

3.2. Une approche partenariale avec l'OTAN et au-delà

Depuis 2014, chaque événement marqueur de la dégradation des rapports entre la Russie et l'OTAN a été suivi de réflexions dans le cadre otanien sur la meilleure manière de renforcer la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance. Lors du sommet de Varsovie en 2016, pour la première fois depuis la fin de la Guerre froide, le communiqué a réaffirmé le statut nucléaire de l'Alliance et sa détermination à maintenir sa crédibilité dans ce domaine. La nécessité de s'adapter à l'évolution de l'environnement stratégique en termes de posture, de capacités et de politique de désarmement y est rappelée avec force. Le communiqué reprend également l'idée admise selon laquelle les capacités nucléaires françaises et britanniques compliquent les calculs de l'adversaire en augmentant le nombre de centres de décision. Dans ce document, l'OTAN note qu'une frappe nucléaire « *changerait fondamentalement la nature du conflit* ». Enfin, les alliés se montrent moins ambitieux en matière de désarmement en déclarant que celui-ci dépend de la situation en matière de sécurité et que la situation actuelle n'est pas favorable⁴⁵. Ce mouvement de revalorisation du rôle du nucléaire s'est poursuivi jusqu'à l'adoption d'un nouveau Concept stratégique lors du sommet de Madrid en juin 2022⁴⁶.

Tout en gardant son statut particulier vis-à-vis de l'OTAN (refus de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique nucléaire), la France observe attentivement les discussions des alliés à ce sujet. Le pays considère préférable une forme de cohérence entre la politique nucléaire de l'Alliance et celle des trois États nucléaires en son sein, même si des nuances ne sont pas jugées problématiques. Par ailleurs, la France est sensible à l'existence d'une « *conscience collective nucléaire* » forte chez ses alliés et souhaite « *s'investir pleinement dans toutes les initiatives de l'Alliance atlantique visant à rappeler sa dimension nucléaire et à*

⁴⁴ [Compte rendu](#), Commission de la défense nationale et des forces armées – Audition, à huis clos, du général d'armée aérienne Stéphane Mille, chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace, et du général de corps aérien Jérôme Bellanger, commandant des forces aériennes stratégiques, sur la dissuasion nucléaire, Compte-rendu n° 36, 25 janvier 2023.

⁴⁵ Camille Grand, « Retour sur le Sommet de Varsovie », *Bulletin n° 34*, Observatoire de la dissuasion, FRS, été 2016.

⁴⁶ Bruno Tertrais, « Retour vers le futur ? L'OTAN après Madrid », [Notes de la FRS](#), n° 26/2022, 6 juillet 2022.

développer l'appropriation d'une culture de la dissuasion par tous ses membres »⁴⁷. Enfin, Paris est amenée à s'interroger sur la compatibilité de certaines initiatives otaniennes avec sa propre conception de la dissuasion nucléaire. Historiquement, elle s'est ainsi montrée réservée devant les tentations de certains alliés, en particulier l'Allemagne, de favoriser une réduction du rôle de la dissuasion en promouvant le développement de capacités défensives. En effet, la France a régulièrement rappelé qu'il était illusoire de vouloir développer un système de défense antimissile suffisamment performant pour rendre obsolète la notion de riposte nucléaire. Toutefois, dans le cadre de l'OTAN et au niveau national, elle a reconnu que la défense antimissile pouvait jouer un rôle complémentaire à la dissuasion contre une menace balistique limitée. Elle a également soutenu le développement d'une défense antimissile de théâtre, pour conserver sa liberté d'action et lutter contre les stratégies de déni d'accès⁴⁸. Dans ce contexte, il convient de noter que les différends observés sur la proposition allemande *European Sky Shield* (ESSI), qui vise à favoriser l'achat en commun de systèmes anti-aériens et anti-missiles par les partenaires européens, ne traduisent pas forcément des désaccords sur la complémentarité entre dissuasion et défense antimissile. Les critiques françaises portent plus spécifiquement sur les risques pour la souveraineté industrielle européenne d'un achat sur étagère de systèmes américains et israéliens⁴⁹.

3.3. Vers une conception de la dissuasion plus globale ?

Jusqu'à présent, la France se montre relativement sceptique face au concept de « dissuasion intégrée », insistant sur la nécessité d'éviter toute forme de *continuum* entre conventionnel et nucléaire, et sur le caractère unique de l'arme nucléaire. Elle participe cependant aux réflexions otaniennes dans ce domaine. Au niveau national, la notion traditionnelle de polyvalence est régulièrement rappelée ainsi que celle de « *cohérence plus forte entre nucléaire et conventionnel* »⁵⁰. Le terme d'« épaulement » apparaît de manière plus systématique. Lors d'une audition à l'Assemblée nationale, le général Burkhard expliquait ainsi que « *les forces conventionnelles renforcent la dissuasion en crédibilisant notre capacité à résister à une agression, évitant ainsi le contournement par le bas, c'est-à-dire une menace de faible ampleur qui nous confronterait rapidement au choix du « tout ou rien ». [...] Inversement, la capacité d'exercer une pression stratégique sous la forme d'un dialogue dissuasif sur un adversaire ou son allié potentiel donne davantage de latitude aux forces conventionnelles pour exprimer toute la palette de leurs savoir-faire dans un conflit : en ce sens, inversement, le nucléaire épaulement les forces conventionnelles pour éviter un contournement par le haut. De façon générale, cette logique « d'épaulement » renforce la liberté d'action du Président de la République en termes d'emploi des forces conventionnelles, dont les capacités doivent être en cohérence avec la puissance destructrice du nucléaire* »⁵¹. La Vision stratégique de la DGA publiée en 2023 évoque également le concept d'épaulement et

⁴⁷ [Compte rendu](#), Commission de la défense nationale et des forces armées – Audition, à huis clos, du général d'armée Thierry Burkhard, chef d'état-major des armées, sur la dissuasion nucléaire, Compte rendu n° 31, 11 janvier 2023.

⁴⁸ [Défense antimissile balistique](#), Direction Générale des relations internationales et de la stratégie.

⁴⁹ Rapport d'information déposé en conclusion des travaux d'une mission flash, constituée le 18 octobre 2022 sur la défense sol-air en France et en Europe et présenté par Mme Natalia Pouzyreff et M. Jean-Louis Thiérot, n° 866, 15 février 2023.

⁵⁰ [Compte rendu](#), Stéphane Mille et Jérôme Bellanger, *op. cit.*

⁵¹ [Compte rendu](#), Thierry Burkhard, *op. cit.*

d'intégration. Elle note que « *la mise en œuvre de nos composantes de dissuasion nucléaire a progressivement évolué au fil du temps. Aujourd'hui, elle est assurée d'une part par des moyens uniquement consacrés à la dissuasion, dits du premier cercle, mais également par des moyens communs et en ayant recours à des capacités conventionnelles dits des deuxième et troisième cercles, en adhérence* »⁵². Par ailleurs, au niveau de l'armée de l'Air et de l'Espace, il est spécifié que « *le besoin de renforcer notre agilité nous amène à diversifier nos tactiques, en intégrant toujours mieux les capacités conventionnelles* », mais aussi que « *l'avènement du commandement et du combat multimilieux et multichamps nous conduit à moderniser nos capacités de C2 pour les rendre plus à même d'intégrer les opportunités offertes par l'espace et le cyber* »⁵³.

On le voit, la doctrine française de séparation du domaine nucléaire ne lui interdit pas de se poser des questions similaires à celles de ses alliés nucléaires. Ces interrogations ne visent pas à favoriser le recours plus précoce à l'arme nucléaire, mais à mieux prendre en compte dans son positionnement stratégique les évolutions en termes de domaines d'affrontement⁵⁴. La réflexion stratégique française constate donc la nécessité d'« *associer de manière plus intime* » capacités classiques et nucléaires, et de penser la dissuasion de manière « globale »⁵⁵.

3.4. Régulations, maîtrise des armements et régime global de non-prolifération

Comme pour les périodes précédentes, la stabilité stratégique au troisième âge nucléaire devrait être promue par la mise en œuvre de régulations et de normes. Mais la donne a changé. Les facteurs de complexité rendent difficile l'adoption de mécanismes de maîtrise des armements efficaces et adaptés. À plusieurs reprises, le président Macron a signalé l'intérêt pour la France de participer de manière plus active aux réflexions sur la maîtrise des armements de demain. Cet objectif vise moins à réguler les armes nucléaires dans une logique de désarmement que d'encadrer mutuellement les systèmes les plus déstabilisants et ceux les plus à même d'entraîner une escalade vers le nucléaire. Le retour de fortes tensions en Europe et les phénomènes de réarmement observés donnent toute sa pertinence à une réflexion à l'échelle du continent. En parallèle, le régime de non-prolifération des armes nucléaires reste un élément majeur pour la sécurité de la France. En effet, malgré les difficultés rencontrées, visibles par exemple avec les crises nord-coréenne et iranienne, il existe encore à ce jour une norme de non-prolifération dans la plupart des régions du globe. Il est donc essentiel de continuer à investir pour faire vivre ce régime et encourager l'ensemble de la communauté internationale à réagir fortement aux manquements de certains États.



L'anticipation de l'arrivée d'un nouvel âge nucléaire, avec toutes les problématiques qu'il pose, ne suffit pas à en résoudre les grands défis. Pour la France, comme pour les autres États

⁵² Vision stratégique du Délégué général pour l'armement #2023, [DGA](#), 2023.

⁵³ [Compte rendu](#), Stéphane Mille et Jérôme Bellanger, *op. cit.*

⁵⁴ Jean-Luc Lozier, *op. cit.*

⁵⁵ Pierre Vandier, *op. cit.*

nucléaires de l'OTAN, le principal défi reste de parvenir à investir dans un large spectre de capacités en limitant les effets d'éviction. Au vu du développement militaire de certains États, en particulier en Asie, refuser les logiques de course aux armements et ne pas chercher à copier tous les développements militaires adverses est indispensable. Ainsi, l'acquisition d'armes doit être motivée par un véritable besoin stratégique. Favoriser les réflexions partenariales et développer des stratégies communes d'acquisition est également crucial. Enfin, dans un contexte où une majorité de pays contestent la possession d'armes nucléaires par quelques États, il reste essentiel de prendre en compte ces critiques en favorisant les efforts de maîtrise des armements, de réduction des risques et de non-prolifération.